

Inscriptions et dérogations — un dossier de petite section, 2 302 dossiers, 96 demandes

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Contrôle des pièces au dépôt et instruction préparée pour la commission · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **La famille Marchand, l'école Jules-Ferry et les 96 demandes sont inventées. Aucune inscription n'est prononcée et aucune dérogation n'est accordée par l'agent IA : le dossier part en décision complet, sourcé et daté, et c'est un agent qui signe.**

Le dossier — inscription en petite section, rentrée de septembre

Élément	Contenu du dossier	Contrôle	Source de la règle
Enfant	Camille Marchand, née le 4 mars 2023	Âge compatible avec une entrée en petite section à la rentrée	Calendrier d'inscription du service, 12/01/2026
Responsables	Sonia Marchand et Yannick Deroy, résidences séparées	Deux adresses déclarées — c'est ce qui rend la pièce manquante décisive	Formulaire d'inscription, rubrique 3

Élément	Contenu du dossier	Contrôle	Source de la règle
Livret de famille	Déposé le 14 avril, lisible	Présent	Liste des pièces du service
Justificatif de domicile	Facture d'énergie du 2 mars, 12 rue des Lilas	Présent, moins de trois mois	Liste des pièces du service
Vaccinations	Attestation du médecin traitant, 8 avril	Présent — onze vaccinations obligatoires pour les enfants nés depuis le 1^{er} janvier 2018	Art. L. 3111-2 du code de la santé publique
Jugement fixant la résidence de l'enfant	Mentionné au formulaire, non joint	MANQUANT — courrier de demande de pièce écrit	Liste des pièces du service
École de secteur	12 rue des Lilas — ressort de l'école Jules-Ferry	Vérifié sur le plan applicable à la rentrée demandée	Délibération du 16/12/2025, art. L. 212-7 du code de l'éducation

Le courrier de demande de pièce, tel qu'il part

« Madame, Monsieur, **votre demande d'inscription pour Camille en petite section à l'école Jules-Ferry a bien été reçue le 14 avril. Elle est réservée.** Le livret de famille, le justificatif de domicile et l'attestation de vaccination nous sont parvenus et sont conformes. **Il manque une seule pièce : le jugement fixant la résidence de l'enfant, que vous mentionnez au point 3 du formulaire.** Vous pouvez la déposer au portail famille, au guichet du service éducation ou par courriel, **avant le 15 mai. Votre dossier reste réservé jusqu'à cette date.** Si vous rencontrez une difficulté pour obtenir cette pièce, écrivez-nous : nous examinerons la situation avec vous. »

La dernière phrase n'est pas une formule de politesse. Sur les 194 dossiers où une pièce manquait l'an dernier, **31 familles n'ont jamais répondu** — et dans la majorité des cas relevés au guichet, la pièce était difficile à obtenir, pas oubliée. **Une phrase qui ouvre la porte au lieu de la fermer est ce qui distingue une relance d'un rappel à l'ordre**, et c'est du non-recours évité.

Le contrôle au dépôt — 2 302 dossiers de l'année repassés à la règle

Motif d'incomplétude	Dossiers	Part	Ce que la famille apprenait avant	Ce qu'elle apprend maintenant
Pièce absente	194	8,4 %	Trois semaines plus tard, par courrier	Le jour du dépôt, avec la façon de la déposer
Justificatif de domicile de plus de trois mois	108	4,7 %	Trois semaines plus tard	Le jour du dépôt
Adresse hors du ressort de l'école demandée	84	3,6 %	Trois semaines plus tard — et la campagne de dérogation était close	Le jour du dépôt, avec le calendrier de dérogation encore ouvert
Total incomplets	386	16,8 %	Délai de traitement : 18 jours	Délai de traitement : 5 jours
Dossiers complets au dépôt	1 916	83,2 %	—	Partent en décision le jour même

Les 96 demandes de dérogation — deux régimes, deux sources

Régime	Demandes	Motif	Nombre	Source de la règle
--------	----------	-------	--------	--------------------

Interne à Vaubrières	62	Fratrie déjà scolarisée dans l'école demandée	24	Délibération du 16/12/2025, art. 2 — source locale et datée
Interne à Vaubrières	—	Garde par un tiers domicilié dans un autre ressort	17	Délibération du 16/12/2025, art. 2
Interne à Vaubrières	—	Continuité de parcours (dernière année de cycle)	12	Délibération du 16/12/2025, art. 3
Interne à Vaubrières	—	Autres motifs, examinés au cas par cas	9	Délibération du 16/12/2025, art. 4
Avec une autre commune	34	Relevant d'un des cas où la commune de résidence participe aux charges	21	Art. L. 212-8 du code de l'éducation
Avec une autre commune	—	Hors de ces cas : accord entre communes à obtenir	13	13 courriers préparés

La distinction n'est pas cosmétique. À l'intérieur de la commune, **il n'existe pas de règle nationale de dérogation : le ressort de chaque école est fixé par le conseil municipal, et les motifs d'exception sont ceux de votre propre délibération. Une règle de prudence n'est pas une règle de droit :** l'agent cite votre texte, daté, et jamais un usage. **Entre communes, l'article L. 212-8 du code de l'éducation compte** , parce qu'il détermine les cas dans lesquels la commune de résidence doit participer aux charges de scolarisation — notamment les obligations professionnelles des parents lorsque leur commune n'assure ni restauration ni garde, l'état de santé de l'enfant, et l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans la même commune.

La trame de dossier que reçoit la commission — deux pages,

identiques pour les 96

Rubrique	Ce qu'elle porte	Pourquoi elle y est
La demande	Enfant, niveau, école de secteur, école demandée, date de dépôt	Situe le dossier en trois lignes
Les pièces	Contrôlées, datées, manquantes signalées	Aucun dossier ne se découvre incomplet en séance
La règle applicable	Article cité, texte reproduit, date de la délibération	Une décision motivée est une décision qui tient
Les effectifs	École et niveau demandés, à jour au jour de la commission	Le chiffre qui manque toujours au moment de trancher
Les décisions comparables	Les décisions des trois dernières commissions sur le même motif	Une commission qui se contredit d'une année sur l'autre est une commission qu'on attaque
La décision	Cadre vierge — remplie et signée en séance	La décision appartient au service et à l'élue

Ce que l'instruction préparée fait gagner : les **deux semaines** de préparation deviennent **une demi-journée de relecture**, et la commission siège sur 96 dossiers identiques dans leur forme. **L'attribution d'une place dans un établissement d'enseignement relève du point 3 de l'annexe III du règlement européen sur l'IA — le régime des systèmes à haut risque. En préparant sans prononcer, la commune obtient le gain de temps sans entrer dans ce régime ;** si elle souhaitait un jour l'automatiser, l'agent lui apporte les conditions à remplir, chiffrées et écrites.

Pièce manquante reçue le : _____ — dossier remis en file par : _____

Commission de dérogation tenue le : _____ — décisions prononcées par : _____

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.